



---

CAHIER DES CHARGES  
POUR L'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL BRESTOIS

---

## ***SOMMAIRE***

<b>I / Préambule</b>	<b>Page 3</b>
<b>II/ Remarques générales et préalables sur l'évaluation du Projet Educatif Local Brestois</b>	<b>Page 4</b>
<b>III/ Evaluation de la démarche PEL de 2000 à 2006</b>	<b>Page 5</b>
<b>IV/ Autres propositions et axes de travail envisageables</b>	<b>Page 9</b>
<b>V/ De la communication autour de l'évaluation</b>	<b>Page 9</b>
<b>VI / Modalités</b>	<b>Page 10</b>

## I/ Préambule

L'idée maîtresse du Projet Educatif Local Brestois est celle d'une éducation partagée entre tous ceux, qui de près ou de loin, sont amenés à rencontrer l'enfant et le jeune. Il est en effet indispensable que les différents acteurs intervenant dans le champ éducatif soient guidés dans leur action par une vision commune de l'éducation et des valeurs qu'ils doivent soutenir. Cela, afin de garantir la continuité et la cohérence dans l'éducation de l'enfant et du jeune entre les différents temps scolaire, péri-scolaire, et extra-scolaire.

De cette conviction est né le texte du Projet Educatif Local, **œuvre collective** qui rassemble un certain nombre de **valeurs et d'objectifs partagés** entre les signataires. Au-delà du texte, le **partenariat** se prolonge concrètement au travers des instances créées qui permettent la rencontre des partenaires institutionnels et de terrain.

La **dynamique** portée par le Projet Educatif Local se fonde sur un réseau structuré d'acteurs de terrain. Leur cadre d'intervention répond à un découpage de la Ville de Brest en 7 **territoires** de manière à prendre en compte plus efficacement les différents besoins de la population et de répondre du mieux possible à la demande sociale exprimée. C'est pourquoi le Projet Educatif Local n'a pris forme qu'après un diagnostic détaillé du paysage éducatif brestois et de l'offre proposée au sein de chaque quartier.

## II/ Remarques générales et préalables sur l'évaluation du Projet Educatif Local Brestois

### A/ Du positionnement temporel de la démarche évaluative et de la spécificité du Projet Educatif Local Brestois

L'évaluation du Projet Educatif Local Brestois intervient après 6 ans de fonctionnement de la démarche. Il devra néanmoins être tenu compte du fait que la date de début de mise en œuvre du projet ne coïncide pas avec celle de sa formalisation par écrit. Ainsi, bien que la démarche ait été instaurée dès 2000 à la fois au niveau organisationnel au travers d'instances partenariales et au niveau territorial par la présence d'agents de développement, la signature du Projet Educatif Local par les partenaires institutionnels ne date que du 26 novembre 2004 et leur engagement porte sur la période 2004-2007.

### B/ Des commanditaires et objectifs de l'évaluation

*La définition des motifs et objectifs de l'évaluation du Projet Educatif Local par ses commanditaires est un exercice indispensable et préalable à sa réalisation. Si la commande de l'évaluation est formalisée au niveau de la Ville de Brest, les attentes des autres partenaires quant à l'évaluation du Projet Educatif Local sont aussi à prendre en considération dans la mesure où ces derniers sont également associés et acteurs dans le projet. Il faudra rechercher un consensus de l'ensemble des partenaires sur le sens à donner à l'évaluation du PEL tout en veillant à la coordination des intérêts de chacun. Le partenariat qui fonde la démarche de PEL et en forme son socle doit se prolonger jusque dans l'évaluation.*

D'avance néanmoins certains objectifs peuvent être mis en avant. L'évaluation du Projet Educatif Local doit permettre de mettre en lumière les éventuels points de blocage qui empêchent l'action éducative de produire pleinement ses effets, et par conséquent d'identifier les possibles leviers d'action pour améliorer son efficacité. Au travers de l'évaluation, il s'agira aussi d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs affichés du Projet Educatif Local, principalement la mise en œuvre d'une éducation partagée répondant efficacement tant à la demande sociale exprimée qu'aux besoins estimés de la population.

### C/ De la méthode de l'évaluation

De manière générale, une évaluation de type participatif est à privilégier. Elle devra, autant que possible, faire intervenir l'ensemble des acteurs de la démarche de Projet Educatif Local.

Concernant particulièrement l'éventail des techniques évaluatives possibles, l'évaluateur devra avoir le souci de choisir la méthode la plus pertinente au regard de la nature de chacune des questions évaluatives et devra considérer la complémentarité entre chacun des axes évaluatifs.

Les entretiens (individuels et collectifs, effectués sur la base d'une grille pré-établie de questions) devront être favorisés. Les choix d'indicateurs devront être justifiés.

**A/ EVALUER LE PROJET EDUCATIF LOCAL EN TANT QU'INSTRUMENT OPERATIONNEL POUR L'ACTION EDUCATIVE**

**1. UN DOCUMENT DE REFERENCE**

**Question évaluative principale** : Les différents partenaires intervenant dans la démarche du Projet Educatif Local intègrent-ils les valeurs éducatives, orientations et objectifs généraux inscrits dans le document du projet dans leur action quotidienne ?

*Il s'agit de prendre la mesure de l'impact du PEL sur les activités des acteurs de la démarche de projet. L'évaluation porte donc ici sur les instruments de mise en œuvre du projet.*

► Tous les partenaires intervenant dans la démarche du PEL savent-ils définir ce qu'est le PEL, ses valeurs, ses orientations, ses objectifs ?

► Le document consignait les valeurs, orientations et objectifs du Projet Educatif Local est-il perçu et/ou utilisé comme un référentiel pour l'action à chaque niveau d'intervention des acteurs de la démarche ?

**2. UN DISPOSITIF D'ANIMATION TERRITORIALISE**

*Il sera nécessaire, préalablement à la mise en œuvre de la démarche évaluative, de définir précisément la notion de dynamique territoriale.*

**Question évaluative principale** : Le dispositif d'animation territorialisé mis en place est-il pertinent pour une mobilisation et une implication optimales des acteurs éducatifs ?

► Y a-t-il une adéquation entre les attentes et besoins des acteurs éducatifs de terrain et les thématiques traitées au sein des groupes de territoire (ou groupes de quartier)?

- ▶ La participation des acteurs éducatifs de terrain aux réunions de quartier est-elle stimulée ?
- ▶ Quel est l'impact du découpage territorial retenu sur les collaborations entre les structures éducatives?
- ▶ Dans quelle mesure les élus référents, les référents Ville et la mission PEL contribuent-ils à l'animation de la dynamique collective et de la démarche de projets ?

### 3. UN ENRICHISSEMENT DES POLITIQUES EDUCATIVES DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

**Question évaluative principale : Les ressources mobilisées dans l'objectif d'un enrichissement des politiques éducatives des partenaires signataires ont-elles produit l'effet escompté?**

- ▶ Dans quelle mesure les activités et travaux des groupes thématiques constituent-ils des ressources pour les autres instances ou acteurs de la démarche du PEL ?
- ▶ Dans quelle mesure les instances d'« appui » contribuent-elles à la mise en réseau des acteurs de la démarche PEL, à la mutualisation des connaissances, ainsi qu'à la capitalisation et au transfert d'expériences entre les différents acteurs?
- ▶ Les différentes instances ou acteurs de la démarche du PEL travaillent-ils ensemble et en continuité ?

### 4. UNE VOIE D'ENTREE POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS

**Question évaluative principale : Quelle est la valeur ajoutée du Projet Educatif Local pour le financement des actions et des projets ?**

- ▶ Quel est l'impact pour les porteurs de projets, de la gestion coordonnée des fonds?
- ▶ Les financements sont-ils mobilisés de manière pertinente ?
- ▶ Comment le système de financement est-il régulé compte tenu des contraintes spécifiques à chaque contrat ?

## B/. EVALUER L'IMPACT DU PROJET EDUCATIF LOCAL SUR LA QUALITE ET LA QUANTITE DE L'OFFRE EDUCATIVE EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES.

L'évaluation porte ici sur la mise en œuvre des **actions** du projet et donc sur ses résultats concrets pour les **bénéficiaires**, c'est-à-dire les enfants et les jeunes.

Evaluer la réponse apportée par le PEL de part ses actions à l'ensemble des enjeux posés suite au diagnostic initial de la situation éducative nécessiterai de reprendre un état des lieux complet et détaillé de la situation actuelle sur l'ensemble des territoires. Bien qu'une évaluation à ce niveau soit indispensable, une investigation d'une telle ampleur ne paraît pas souhaitable alors que la question plus précise de l'adéquation entre les actions menées et les besoins identifiés de la population offre une alternative d'une acuité toute particulière.

### 1. UNE REPOSE ADAPTEE A DES BESOINS REPERES A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

**Question évaluative principale** : **Y-a-t-il une cohérence entre les actions proposées à l'échelle des territoires et les besoins identifiés au travers du diagnostic partagé construit sur chaque territoire?**

*Par exemple, peut se poser la question de l'utilisation faite des éléments relevés par le cabinet Trajectoire lors du rendu de son diagnostic de l'offre éducative. Sont-ils à l'origine des objectifs que le PEL se fixe et des actions entreprises?*

Il est à préciser que pour l'évaluation quantitative des actions effectivement menées, seule la reprise du critère ou indicateur utilisé pour établir le diagnostic (nombre d'h/a/e) permettra une comparaison pertinente entre la situation passée et la situation actuelle.

- L'évaluation pourra porter sur un ou deux territoires déjà repérés lors du diagnostic, soit, sur l'ensemble du territoire brestois. La proposition d'évaluation devra comprendre ces deux éventualités.

#### **IV/ Autres propositions et axes de travail envisageables**

##### **A/ Evaluation de la capacité d'évolution du Projet Educatif Local.**

L'évaluation devra mettre en exergue les évolutions apparues dans la démarche de Projet Educatif Local depuis le début de sa mise en œuvre et mesurer la capacité du Comité d'Orientation et d'Evaluation à répondre à l'évolution des attentes et des besoins, et des acteurs de la démarche, et de ses bénéficiaires (enfants et jeunes) en opérant les ajustements nécessaires.

La démarche évaluative pourra être également l'occasion de s'interroger sur la capacité des instances et des acteurs à repérer voire même anticiper les évolutions de situations et de besoins des populations sur les territoires (évolution du diagnostic d'origine) et à s'y ajuster en conséquence.

##### **B/ Evaluation, Communication, et Diffusion de l'Information**

Il s'agit d'évaluer la communication et la diffusion de l'information entre les partenaires et acteurs de la démarche de Projet Educatif Local.

Cette évaluation peut se découper en deux volets :

- La communication entre les acteurs au sujet du PEL, c'est-à-dire dans le cadre de leur activité en rapport avec la démarche de projet.
- La communication sur le PEL et ses actions, c'est-à-dire la diffusion élargie de l'information à destination de tous (l'ensemble des acteurs de la démarche de PEL, ceux qui ont vocation à y participer mais qui ne le font pas tous, notamment les parents, et l'ensemble des intéressés).

#### **V/ Communication autour de l'évaluation**

L'évaluation du Projet Educatif Local devra être présentée publiquement à l'ensemble des acteurs de la démarche et aux intéressés afin que chacun puisse se l'approprier.

Elle devra donner lieu à débats collectifs et échanges d'idées sur les moyens de parvenir à l'amélioration du projet.

## VI/ Modalités

Le candidat devra présenter dans son offre au minimum :

- Un plan de travail détaillé indiquant le travail requis pour les points faisant l'objet de l'évaluation, ainsi que les experts intervenant sur chacun de ces points
- Une présentation des méthodes d'enquêtes et d'analyse que le prestataire envisage d'utiliser
- Une liste complète des experts qui devraient participer à l'étude, assortie d'une explication sur le rôle qu'ils doivent y jouer. Pour chaque expert, il sera joint un curriculum vitae complet.
- Une présentation détaillée exposant toutes les dépenses en frais de personnel (nombre de jours de consultants) frais de déplacement et de séjour, frais techniques (reprographiques, traitement informatique, ...)

### **Choix du candidat**

Après retour des propositions des différents prestataires l'instance technique d'évaluation (voir plus loin) auditionnera les trois prestataires (au maximum) qui auront retenu son attention. Le choix définitif se fera après cette audition.

### **Documents finaux**

Le prestataire fournira :

- Un rapport final détaillé
- Un document de synthèse ayant vocation à être diffusé auprès des partenaires de la Ville de Brest
- Un document de large communication présentant en un maximum de quatre pages les conclusions caractéristiques de l'évaluation.

### **Attendus particuliers vis-à-vis du prestataire**

Il sera demandé au prestataire d'avoir :

Une connaissance du fonctionnement des collectivités locales

Une connaissance de la politique éducative territoriale

Une connaissance des projets éducatifs locaux

Une connaissance des politiques contractuelles liées à l'éducation

## **Suivi de l'évaluation**

Le suivi de l'évaluation sera assuré par l'instance technique d'évaluation composée de représentants de l'Etat, de la Mairie de Brest, du Conseil Général du Finistère, de l'Education Nationale et de la Caisse d'allocations Familiales

## **Durée de l'étude**

Six mois maximum (sur le premier semestre 2007)

## **Outils à disposition du prestataire**

Diagnostic préalable à la mise en place de la démarche PEL sur Brest

Document de référence du Projet Educatif local de Brest

Evaluation de l'organisation du PEL de Brest

Comptes rendus des réunions des différentes instances du Projet Educatif Local

Actes de l'assemblée Générale du PEL de Brest (après le 10/12/2006)

**La majeure partie de ces documents sont consultables sur  
le site du PEL de Brest : <http://pel-brest.net>**

## **Pour tous renseignements :**

Paul MONNOYER

Chef de Projet

Projet Educatif Local

& Reussite Educative

Direction Education Enfance

Mairie de Brest

Tel ; 02 98 00 84 15

Fax : 02 98 00 88 54

Mel : paul.monnoyer@mairie-brest.fr